

Placée sous les signes de la rencontre et de la convivialité, cette journée est initiée depuis 9 ans par la FFVE. C'est l'occasion pour les collectionneurs de sortir et montrer au public (et décideurs) notre passion. **Nous sommes TOUS concernés** : adhérents **ou pas** à un club ou à la FFVE, de la moto au tracteur en passant par l'automobile ou les camions, tout le monde est invité à sortir son patrimoine roulant ce même jour.

Nous vous proposons une journée à la carte (participation à l'ensemble de la journée ou à une partie) :

- **8h30** : accueil au château de Varye à Saint Doulchard pour un café croissant (1 euro).
- **10h00** : départ pour une randonnée campagnarde vers Aubigny sur Nère.
- Vers 11h45 : traversée d'Aubigny pour rejoindre Sainte Montaine.
- Vers 12h15 : arrivée au Village Vacances pour le repas.
- **2 options** : pique-nique gratuit au bord de l'étang ou restaurant avec menu négocié (*places limitées*).
- Vers 14h30 : départ vers Aubigny sur Nère pour exposition de nos véhicules dans la cour du château.
- Vers 18h00 : fin de la JNVE.

Une plaque rallye officielle est proposée par la FFVE dont les bénéfices seront intégralement reversés à l'association : « les z'enfants de l'auto ».

Bulletin d'inscription JNVE 2024

A renvoyer **avant le 10 avril** par mail si inscription gratuite ou par courrier si prestations payantes à :
Olivier Bornand - 13 allée des Ormes - 18340 Plaimpied-Givaudins

Nom : _____ Prénom : _____ Tél : _____

Adresse : _____ C.P. : _____ Ville : _____

Adresse mail : _____ Véhicule (+ 30 ans) : _____ Année : _____

- Inscription gratuite : pique-nique sorti du coffre (*au bord de l'étang ou salle pilotis suivant météo*)
- **Inscription restaurant :**

	Menu buffet	Tarif	Nombre	TOTAL
Adulte	Berrichon - Entrée Plat - Fromage Dessert - Café - ¼ vin	28,00		
Enfant	Jus de fruit - Entrée Plat - Fromage - Dessert	12,00		
Plaque	Rallye	4,00		

Règlement impératif par chèque (à l'ordre du CRB) avec l'inscription.

TOTAL : _____

Je certifie que mon véhicule est bien âgé de plus de 30 ans et est assuré au minimum « responsabilité civile ».

L'inscription à cette balade ne dispense pas de l'entier respect des règles élémentaires de conduite et de prudence dans le cadre du code de la route, y compris en convoi.

Les bénévoles de l'organisation ne sauraient être tenus, sous quelque forme que ce soit, pour responsables de n'importe quel incident.

Bon pour accord : date et signature